Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 02 OCT. 2002
Droit de sceau: Fr.
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

COMMUNE DE ST-GINGOLPH CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN NO 7

DELIMITATION DU PERIMETRE : JAMES MEDICO / RAPPO HUBERT
RELEVE DECEMBRE 1991 : BUREAU DE GEOMETRES J-M VUADENS

POUR APPROBATION DES DELIMITATIONS FORESTIERES

L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT :

JEAN-MICHEL VUADENS
ING. EPF/SIA ET GÉOM. OFFICIEL
1870 MONTHEY

MONTHEY , AVRIL 2002

Jean-Michel VUADENS SA , Ing. EPF/SIA et géom. officiel, Rue de Château-Vieux 5 , 1870 Monthey
tel. 024/472 36 16
fax. 024/472 36 17

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir .

Mise a L'enquête : Limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir .